

## RENTREE 2023 -2024 Nouvelle Inscription

Madame, Monsieur,

Afin que votre enfant soit inscrit au Lycée :

- Vous devez impérativement procéder à l'inscription administrative en ligne dès réception de la notification d'affectation qui vous sera transmise par le collège.**
- Rapporter au Lycée François VILLON les pièces suivantes pour vérification du dossier sur place (sans rendez-vous présence d'un responsable légal obligatoire, la présence de l'élève est souhaitée)**

29 juin entre 8h30 et 12h30	Collège Verlaine
29 juin entre 13h30 et 17h30	Collège Vilar
30 juin entre 8h30 et 12h30	Collège Henri IV
30 juin entre 13h30 et 17h30	Collèges Verne et Léonard de Vinci
3 juillet entre 8h30 et 12h30	Collège de la Monciet
3 juillet entre 13h30 et 17h30	Collège Mercier St Paul
4 juillet entre 8h30 et 12h30	Elèves venant d'autres établissements

La fiche de renseignements dûment complétée et signée	
La fiche d'inscription	
2 photographies d'identité récentes portant au dos le nom et le prénom de l'élève	
1 enveloppe libellée à l'adresse de la famille non timbrée avec le nom de l'élève au dos	
La photocopie du Livret de Famille (parents et enfants)	
Un justificatif de domicile (photocopie d'une quittance de loyer, d'électricité...)	
En cas de divorce ou de tutelle, copie du jugement attestant de la garde de l'enfant	
<b>Pour les élèves demi-pensionnaires joindre :</b>	
L'attestation de paiement de la CAF (sur le compte CAF)	
La feuille d'urgence pour l'infirmerie complétée, signée et éventuellement une copie des dossiers PAI, PPS	
En cas d'élève bénéficiant d'un PAP, d'un PPRE ou d'un PPS, fournir une copie du dossier	
Pour les élèves hors secteur les bulletins de l'année de 3ème.	